



UNION DES ÉLEVEURS BIO

au service des éleveurs et de la filière viande depuis 2004

SEPTEMBRE 2018



FILIÈRE GROS BOVINS BIO

Quelle organisation et quelles attentes du marché ?



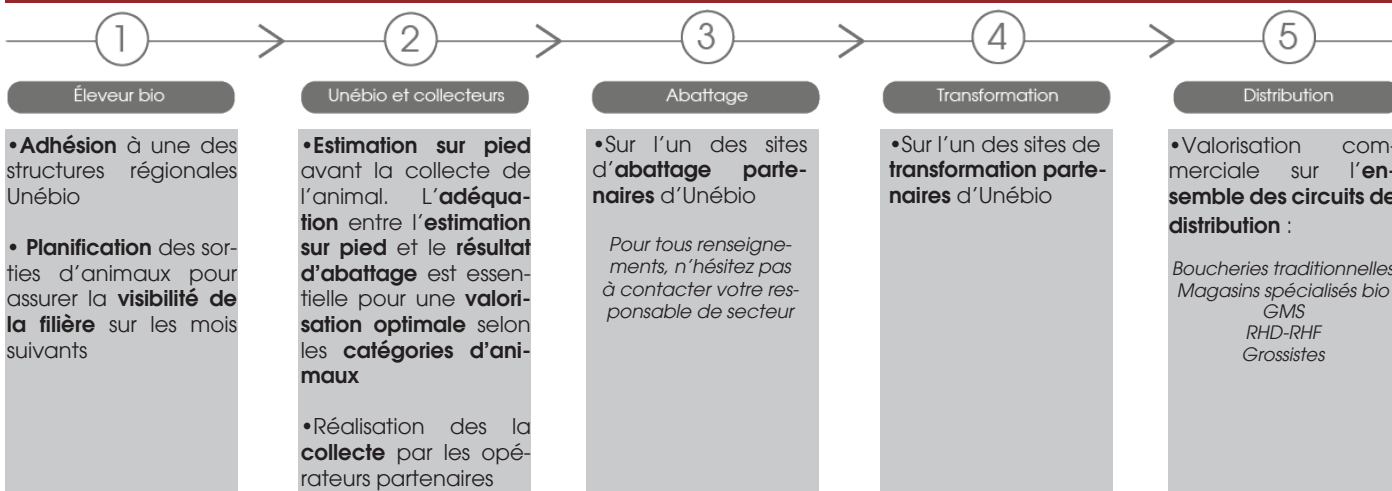
POLITIQUE D'ACHAT UNÉBIO

- Définie par les éleveurs en commission filière bovine Unébio
- Déconnectée du conventionnel
- Objectif de stabilité et lisibilité des cours dans le temps

Grille de prix

- Indicative par tranche de poids et selon le classement EUROP
- Par race

ORGANISATION DE LA FILIÈRE BOVINE UNÉBIO



ENGAGEMENT DES BOVINS BIO

- **Viande et croisée viande** : au bovin, au plus tôt et minimum 3 mois avant abattage.
> *Complément de planification saisonnier (plus élevé en fin d'hiver - début de printemps, moindre en été - automne, avec des évolutions progressives)*
- **Lait et mixte** : prévisions d'abattages au lot et au semestre.
> *Complément de planification fixe : 0,40 €/kg*

VOLUMES ABATTUS EN 2018 DANS LA FILIÈRE UNÉBIO

30 000 bovins abattus soit 580 bovins/semaine
42% lait - 58% viande

LES BESOINS EN BOVINS BIO

- **Besoins bovins viande** : Nécessité d'étalement des sorties tout au long de l'année / Limiter les lots de taille importante (<15)
Vaches et génisses : si possible moins de 10 ans / privilégier les races pures et l'état d'engraissement 3
Jeunes bovins : ils peuvent être éventuellement mis en place sous réserve de l'accord du responsable de secteur Unébio, pour des abattages sur des périodes ciblées.
Bœufs : pour accompagner la production de bœufs, tout en garantissant les débouchés, Unébio a mis en place un contrat bœufs pour les adhérents aux structures actionnaires d'Unébio (NVB, EBIO, Unébio Centre-Est, Union Bio).
- **Besoins bovins lait et mixtes** : Nécessité d'étalement des sorties tout au long de l'année / Limiter les lots de taille importante (<15)
Vaches : privilégier les états d'engraissement 2/3
Bœufs : cf. bœufs viande

POINT DE VIGILANCE : LES BOVINS EN CONVERSION NON SIMULTANÉE



Sont concernés :

- les bovins reproducteurs achetés dans un élevage conventionnel (taureaux et génisses) introduits dans l'élevage après le début de la conversion Bio.
 - Attention si vous souhaitez engraisser des bœufs ou génisses de viande, les bovins doivent provenir d'élevage naisseurs Bio.
 - les bovins issus d'un élevage où la conversion surfaces/animaux a été non simultanée.
- Principe de base** : tous les bovins concernés doivent avoir passé au minimum 12 mois et les 3/4 de leur vie dans un élevage Bio pour être valorisés en Bio.

En cas d'erreur, les préjudices sont importants pour toute la filière viande Bio et la responsabilité des éleveurs sera engagée.